



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 22 septembre 2013

RECTORAT

7, place Bir-Hakeim

CS 81065

38021 GRENOBLE CEDEX 1

Division des examens et concours

DEC 3 – Bureau 218

Rapport de jury

**Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif
de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Président : Monsieur LABELLE Thierry

SESSION 2013

Sélection sur dossier le 14 mars 2013

Epreuve orale le mardi 14 mai 2013

Nombre de postes : 9 postes

Inscrits	Dossiers reçus	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit / Liste complémentaire
49	40	21	9	0

LE CONCOURS :

Conditions d'accès :

Peuvent se présenter à l'examen de SAENES de classe exceptionnelle les fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5ème échelon du grade de secrétaire administratif de classe supérieure et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours. (coefficient : 3).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

Les candidats :

Statistiques retour dossier :

Répartition hommes / femmes

Femmes	37
Hommes	3

Répartition par tranches d'âge

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans
13	21	6

Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes

Epreuve	Dossiers	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Ecrite	40	00	40	12.24

Statistique des candidats admissibles :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	20
Hommes	2

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans
5	14	3

Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Présents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Conversation avec le jury	1	21	0	21	13.17

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	9
Hommes	0

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans
2	7	0

L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Dans l'ensemble, l'esprit de l'épreuve est plutôt bien compris et suivi. Néanmoins, certains candidats présentent encore le dossier comme une fiche de poste, et/ou ne mettent pas en valeur le document complémentaire fourni. La possibilité de bien utiliser le document complémentaire est encore peu utilisée.

Il n'est pas admissible de retrouver à ce niveau de concours et dans ce type d'épreuve de lourdes fautes de syntaxe et / ou d'orthographe.

Les candidats doivent encore travailler leur R.A.E.P pour ne pas en faire une simple énumération des étapes de leur parcours, même s'il est riche et doivent éviter les pièges d'une certaine forme de formatage.

L'amplitude des notes étaient peu importante permettant une vraie sélection à l'oral.

L'EPREUVE D'ADMISSION :

La majorité des candidats s'étaient très correctement préparés à l'épreuve orale. Le niveau de cette partie du concours a considérablement évolué sur ces trois dernières années. La plupart des présentations étaient claires, structurées, synthétiques et dynamiques. Dans ce contexte, les candidats attirent l'attention et la curiosité du jury.

Par conséquent, les exposés trop axés sur le document R.A.E.P sont peu attractifs et forcément sanctionnés.

La plupart des candidats sont manifestement de bons techniciens dans leur domaine. Toutefois, le jury attend qu'ils puissent dépasser l'aspect purement technique de leurs fonctions et puissent démontrer des capacités sur des notions plus transversales ou de management d'équipe. Trop de candidats ont encore du mal à décrocher de leur poste et de leur petit domaine pour se projeter sur d'autres fonctions.

Les candidats s'intéressent encore trop peu aux réformes en cours et aux missions d'autres identités de l'éducation nationale. Le jury attend une vraie ouverture d'esprit dans ce domaine et une vraie culture « métiers ».

Le niveau du concours est aujourd'hui très élevé et permet de retenir que d'excellents candidats.

Le président du jury,



Thierry Labelle